

**Mai  
2017**

# **Assemblée Générale Urapei Alsace**



**MAS FOYER MI-ECK  
DE L'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE A TURCKHEIM**

***RAPPORT D'ACTIVITE***

***2016 - 2017***

## **PREAMBULE**

L'Assemblée Générale 2017 va nous permettre de faire un bilan de nos activités. Ce point d'étape est particulier. En effet, c'est pour ainsi dire le dernier puisque, comme vous le savez, l'Urapei Alsace va se mettre en sommeil au 31 décembre 2017 pour laisser la place à l'Unapei Grand Est.

Comme les années précédentes, les associations membres de l'Urapei Alsace, ainsi que tous les acteurs bénévoles, se sont efforcés de défendre les intérêts des personnes handicapées mentales et de leur famille. L'Urapei est connue et reconnue auprès des instances représentatives, politiques et de tutelle. De la même façon, des membres se sont investis auprès de l'Unapei, ce qui a toujours permis d'assurer le lien utile pour envoyer des messages au niveau national.

Dans ce rapport, nous nous efforcerons exclusivement de mettre en valeur les actions prioritaires définies par les Assemblées Générales antérieures.

---

### **1. REPRESENTATIONS REGIONALES ALSACE ET GRAND EST**

Avec la nouvelle région « Grand Est », les instances ont aussi évolué en « grande région » et, bien évidemment, l'Urapei a voulu continuer à être présente, en particulier au niveau de la coordination des représentations à la CRSA et à la Commission Spécialisée Médico-sociale.

L'Urapei est également présente au niveau des Conseils Territoriaux de Santé 4 (Bas-Rhin) et 5 (Haut-Rhin).

### **2. ACCESSIBILITE UNIVERSELLE**

A ce niveau, l'Urapei Alsace a poursuivi ses travaux et les actions de formation, en particulier avec le Conseil Départemental du Bas Rhin : plus de 100 agents d'accueil du Conseil Départemental, de la MDPH, de la MDA et du Vaisseau ont été formés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Parallèlement à cette action spécifique, les liens avec la Ville de Strasbourg ont perduré, ainsi que les relations avec le Centre Commercial RIVETOILE. Très prochainement, une action de « remise à niveau » sera programmée avec la direction de ce Centre Commercial.

### **3. PROJET REGIONAL DE SANTE 2 (ARS)**

Initiée et pilotée par l'Urapei Alsace, il y a eu une importante contribution des Urapei du Grand Est concernant l'élaboration du PRS2. Ces points, dans l'ensemble retenus par l'ARS Grand Est, se déclinent en 10 domaines allant de la petite enfance au vieillissement des personnes handicapées.

Nous pouvons citer les 5 priorités dégagées :

- inventorier prospectivement les besoins d'accompagnement,
- rendre effectif pour tous la prise en charge précoce de tous les handicaps : diagnostic, accompagnement, prise en soins...,
- assurer la résorption des « amendements Creton »,
- faciliter l'accès à la santé,
- lancer un programme pluriannuel afin de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

#### **4. STRUCTURATION DU MOUVEMENT GRAND EST**

Pour cela, l'Urapei Alsace a participé à la mise en place d'un Comité de Coordination des Urapei du Grand est, préfigurateur de l'Unapei Grand Est.

L'Urapei Alsace a donc participé activement aux travaux de préparation de l'Unapei grand Est en participant :

- aux projets de missions de cette nouvelle structure,
- à l'élaboration des nouveaux statuts,
- à la proposition de représentants départementaux du Mouvement parental au sein du nouveau CA.

#### **5. ACCES A LA SANTE**

L'Urapei déploie toute son énergie afin que l'accès à la santé en milieu hospitalier des personnes handicapées soit enfin réel et concret.

A ce sujet, une réflexion est en cours concernant les dispositifs d'évaluation des conditions d'accès et, parallèlement à cet aspect, en lien avec les divers systèmes hospitaliers, nous participons au développement d'une stratégie pour améliorer ces conditions d'accès.

#### **6. PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE L'UNAPEI**

Grâce au dynamisme et à la grande implication du Président de l'Urapei Alsace, notre association s'implique fortement au sein des travaux de l'Unapei. Le Président est membre du CA de l'Unapei, mais citons également notre implication dans :

- le groupe de travail RAPT,
- la commission Structuration du Mouvement,
- la commission « statuts »,
- la Prévoyance,
- les travaux de communication en vue des élections.

#### **7. ELECTIONS LEGISLATIVES 2017**

A ce sujet, une stratégie de communication a été mise en place afin de sensibiliser au maximum les candidats aux élections législatives sur la problématique d'accompagnement des personnes handicapées en général, et des personnes avec handicap mental en particulier.

Un « Manifeste » avec 10 revendications prioritaires a été réalisé et rendu disponible pour chaque association.

#### **8. CONNAISSANCE DES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPEES**

L'Urapei consacre également du temps afin que nos partenaires prennent conscience des besoins des personnes : pour exemple, nous citerons l'organisation d'une réunion pour présenter l'outil ObServeur. Dès que l'interopérabilité sera effective avec ViaTrajectoire PH, l'ARS et les départements souhaitent s'impliquer dans sa mise en place afin de mieux répertorier les besoins.

Des réunions communes MDPH, MDA, Conseils Départementaux Bas-Rhin et Haut-Rhin ont également lieu régulièrement (1 fois par trimestre) afin de mieux se connaître et, surtout, d'harmoniser les pratiques et de bénéficier des expériences heureuses de chacun.

## **9. DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN**

Les personnes déléguées dans les instances départementales continuent à assurer la défense des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

Comme exemples, nous citerons :

- la préparation de la relance de l'Urapei Bas-Rhin au mois d'octobre 2017, avec l'adaptation des nouveaux statuts aux fondamentaux de l'Unapei,
- les actions de lobbying auprès de l'Education nationale, du Conseil Départemental et de la MDPH,
- la participation et l'engagement dans la création du CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie),
- la participation, en partenariat avec les associations du Mouvement parental, aux actions « Charte Ville et Handicap » des municipalités du Bas-Rhin,
- le contact avec les associations amies hors du Mouvement parental,
- la participation active aux travaux du Conseil Départemental (RAPT, VIAS, expositions spécifiques, conférences et rencontres dans le cadre des 10 ans de la MDPH).

---

## **CONCLUSION**

Comme à l'accoutumé, les activités de l'Urapei Alsace ont été denses, dynamiques et volontaires, afin de partager nos savoir-faire, mais aussi d'associer nos partenaires dans notre détermination à soutenir au mieux les personnes handicapées mentales et leur famille.

Les contacts auprès des autorités de tutelle et des associations amies ont été poursuivis, mais aussi auprès des élus et futurs élus afin que les promesses ne restent pas lettre morte et que notre volonté d'agir soit moteur de changement dans les comportements, dans les représentations et dans les actions.

Nous nous engageons dans le Grand Est, mais nous n'oublierons pas les problématiques spécifiques à chaque territoire et continuerons à nous faire entendre dans les deux départements qui nous rassemblent aujourd'hui.

Merci à tous nos administrateurs bénévoles qui s'engagent sans compter.

Merci aux directeurs généraux qui œuvrent toute l'année auprès des équipes.

Merci à tous nos partenaires qui nous soutiennent, tant dans nos actions que dans notre démarche d'amélioration des conditions d'accessibilité universelle des personnes handicapées mentales.

Brigitte PROST,

Secrétaire du Conseil d'Administration de l'Urapei Alsace

***RAPPORT MORAL***

***2017***

## **PREAMBULE**

### ➤ **2017, année de transition**

L'année 2017 est à considérer, compte tenu du contexte environnemental, comme une année de transition :

- sur le plan politique, dans une année où nous changeons de Président et élisons les Députés,
- au niveau de l'ARS et de la CRSA, avec de nouvelles instances dans le Grand Est,
- au niveau de la structuration du Mouvement parental avec en préparation une Unapei Région qui sera lancée le 17 novembre prochain.

### ➤ **2017, un positionnement du Mouvement parental**

- Dans le Grand Est.
- En département pour gérer au mieux les questions de proximité qui nous incombent.

### ➤ **2017, des moyens financiers limités**

- Budgets de fonctionnement des établissements et services limités.
- Peu ou pas de création de places.
- Des listes d'attentes qui s'allongent (« amendement Creton », personnes vieillissantes...).

### ➤ **2017, des questions sur le devenir des territoires**

- Suppression des régions ?
  - Suppression ou réduction des départements ?
- 

## **1. PERSONNES HANDICAPEES**

Répondre aux besoins et aux attentes des personnes handicapées mentales et permettre leur plein épanouissement doivent rester nos objectifs prioritaires.

Pour ce faire, nous serons attentifs au parcours de vie de ces personnes en le souhaitant adapté et sans rupture. Nous veillerons à ce que les conditions soient remplies en continu et que les solutions d'accompagnement proposées ne se résument pas à un accompagnement « au rabais ».

## **2. DONNEES**

### ➤ **Connaissance des besoins**

Pour répondre spécifiquement aux besoins des personnes adaptées, une estimation fine et prospective de leurs besoins et de leurs attentes est nécessaire.

Cet objectif ne peut être rempli qu'avec l'emploi généralisé d'outils tels que Trajectoire ou ObServeur et avec l'engagement réel d'instances comme l'ARS et les Conseils Départementaux.

### ➤ **Connaissance des possibilités d'accompagnement**

Planifier et optimiser les parcours ne sera possible qu'avec une bonne connaissance de l'ensemble des solutions d'accompagnement et des dispositifs existants. L'accompagnement personnalisé des personnes concernées et l'anticipation de ces parcours par des coordonnateurs, ne peuvent faire l'économie de ces données.

### **3. REVENDICATIONS**

En préambule, nous avons vu que les ressources financières pour répondre aux besoins nouveaux d'accompagnement font et feront certainement encore cruellement défaut pour les années à venir.

Des signes nous confirment très largement ces constats :

➤ **ARS :**

- par le manque de création de structures nouvelles,
- par le manque d'ambition des travaux du PRS ;

➤ **le manque de crédits suffisants pour permettre de nouvelles solutions d'accompagnement de la part :**

- des Conseils Départementaux,
- de l'Education nationale.

L'Urapei Alsace ne peut accepter cette situation et a souhaité communiquer par des revendications auprès des candidats aux élections législatives et ses principaux partenaires.

Un « **Manifeste** » présente ces revendications sous forme de constats et de demandes classés en 10 domaines. Ces revendications sont largement justifiées par les 3 500 personnes handicapées en liste d'attente de solution d'accompagnement, recensées au sein des 38 associations du Mouvement parental du Grand Est.

### **4. PROXIMITE**

Les réponses aux attentes des personnes handicapées passent par la connaissance des besoins et des moyens en proximité. Aussi, une approche département par département paraît nécessaire et souhaitable.

Ce travail est à concrétiser au sein des Udapei du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Au niveau de l'Unapei Grand Est, il sera ultérieurement coordonné :

➤ **Des instances de représentation et de coordination**

Citons les instances départementales où le Mouvement parental se doit d'être présent et de participer :

- CDAPH,
- CDCA (en remplacement de la CDCPH),
- COMEX,
- CTS (ARS).

### **5. TRAVAIL INTERASSOCIATIF**

Dans le passé, l'Urapei Alsace a fait la promotion de toutes les formes de collaboration interassociative.

Dans le contexte évoqué, la collaboration, la coopération, la solidarité et les échanges de bonnes pratiques au sein du Mouvement parental doivent être priorités.

La venue sur le secteur médico-social de grands groupes nationaux et, qui plus est, des groupes du secteur marchand, nous oblige à être vigilants et mutualiser nos ressources.

Selon les circonstances, les dispositifs adaptés seront recherchés :

➤ **GCSMS (outil de mutualisation),**



- **fusion d'associations,**
- **association de gestion,**
- **actions ponctuelles,**
- **partage de savoir-faire,**
- **mise à disposition de compétences.**

## **6. ACCESSIBILITE UNIVERSELLE**

L'accessibilité universelle a fait l'objet d'un plan régional d'accessibilité universelle. Un réseau de référents accessibilité a été largement déployé et les initiatives lancées dans ce domaine ont été nombreuses.

Dans ce domaine, nous aurons :

- **à concrétiser les outils en chantier :**
  - guide d'accompagnement des personnes handicapées mentales,
  - le support de formation des référents,
  - un film sur les formes d'accessibilité ;
- **à poursuivre les actions de sensibilisation et de formation auprès :**
  - des Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
  - de la Ville de Strasbourg,
  - des Municipalités (accompagnement des démarches « Charte Ville et Handicap ») ;
- **à participer aux rencontres nationales Unapei.**

## **7. INNOVATION ET CREATIVITE**

Comme nous l'avons vu précédemment, chaque personne handicapée a le droit d'avoir une réponse d'accompagnement adaptée à ses besoins et à ses attentes.

Cela passe par une bonne connaissance de la personne, de son parcours, de ses potentialités et de ses difficultés.

Nos associations devront inscrire leurs actions :

- **dans l'innovation**, en apportant des réponses sur mesure et innovantes ;
- **en anticipant les besoins**, en faisant une analyse prospective des besoins des personnes handicapées avec prise en compte de l'accompagnement souhaitable pour ces personnes ;
- **dans un cadre de lobbying :**
  - auprès de décideurs comme l'ARS, l'Education nationale et les Conseils Départementaux,
  - des élus de tous niveaux, Députés, Présidents d'un Conseil Départemental, Maires...

## **8. PREPARER L'AVENIR**

Pour faire face aux défis qui nous attendent, nos associations ont également besoin de se réinventer et de revoir leur mode de fonctionnement et leur gouvernance.

Notons quelques axes de travaux possibles :

- **Adhérents :**
  - Consolider le socle des adhérents
  - Imaginer des campagnes pour la recherche de nouveaux adhérents

➤ **Compétences :**

- Renforcer les Conseils d'Administrations et les Bureaux sur la base d'acquisition de nouvelles compétences

➤ **Formation :**

- Prévoir de former les membres bénévoles des Conseils d'Administration sur les enjeux et la connaissance des instances de démocratie sanitaire et des dispositifs nouveaux mis en place

➤ **Anticiper les changements :**

- Anticiper les départs de cadres bénévoles (Président, Vice-Président, Trésorier...) et des Directeurs Généraux, planifier leur remplacement

➤ **Association des Directeurs Généraux :**

- Le politique et l'exécutif se doivent de travailler en harmonie et en complémentarité avec le Directeur Général ; les conditions sont à créer pour que le binôme fonctionne dans l'intérêt du bon fonctionnement associatif.

➤ **Maitre de la politique associative :**

- Les associations doivent restées maîtresses de leur politique de fonctionnement ; le contenu du Projet Associatif Global et des orientations est du ressort de l'association avec l'appui technique des professionnels.

## **9. 2018, ANNEE D'OBSERVATION**

Nous avons décidé que 2018 serait une année de mise en veille de l'Urapei Alsace, sage précaution.

Nous verrons le redémarrage de l'Udapei du Bas-Rhin et la montée en charge de l'Unapei Grand Est. Nous n'abandonnerons pas la nécessité d'échanger au niveau de l'Alsace par l'intermédiaire des deux Udapei pour enrichir notre présence et notre activité en proximité.

Nous aurons à :

- être attentifs et vigilants aux évolutions politiques, aux réponses apportées à nos revendications,
- rester mobiliser et à participer activement aux travaux au sein des instances de démocratie concernant le secteur du handicap,
- manifester, le cas échéant, pour faire reconnaître les droits des personnes handicapées que nous représentons, et que des solutions d'accompagnement à la hauteur de leurs attentes soient proposées. Comme nous l'avons vu précédemment, chaque personne handicapée a le droit d'avoir une réponse d'accompagnement adaptée à ses besoins et à ses attentes.

---

## **CONCLUSION**

Pour terminer, je tiens à remercier toutes celles et ceux d'entre vous qui s'investissent ou se sont investis au sein des associations locales, unions départementales, Urapei, Unapei et bientôt l'Unapei Grand Est.

Depuis des décennies, nos engagements et nos combats ont porté leurs fruits en Alsace. Avec les 14 associations territoriales de base, ce sont 120 établissements et services gérés qui accompagnent 4 500 enfants, adolescents et adultes avec 2 200 salariés.

Nous représentons 1 900 adhérents et regroupons 5 000 familles. Sur le plan du bénévolat, ce sont plus de 500 personnes bénévoles qui œuvrent dans les instances de gouvernance et le fonctionnement de commissions.

Grâce à vous tous, le Mouvement parental est présent dans toutes les instances où il est question de handicap et nos associations se sont investies dans tous les domaines où il est question de développement et d'innovation.

Bien cordialement,

André WAHL,

Président de l'Urapei Alsace  
Président du Comité de Coordination des Urapei du Grand Est

# MANIFESTE DU COMITÉ DE COORDINATION DES URAPEI DU GRAND EST

## SYNTHÈSE DES DEMANDES ET REVENDICATIONS PRIORITAIRES

### 1. Connaissance des besoins des personnes handicapées

- Procéder à un inventaire des personnes porteuses de handicap
- Procéder à un inventaire des besoins d'accompagnement

### 2. Connaissance des solutions d'accompagnement des personnes handicapées

- Procéder à un inventaire « prospectif » des réponses d'accompagnement

### 3. Prise en charge précoce de l'enfant

- Compléter par des extensions les dispositifs de diagnostic et de prise en charge précoce
- Organiser la coordination des acteurs de la prise en charge précoce pour en mutualiser les moyens

### 4. Accompagnement de la petite enfance

- Favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les structures de la petite enfance
- Créer des centres ressources territoriaux « enfance et handicap » pour rendre effectif l'inclusion des enfants handicapés dans ces structures

### 5. Accompagnement enfance

- Programmer la création de places d'accompagnement en extension d'IME et de SESSAD

### 6. Accompagnement « adolescents »

- Inventorier plus finement les besoins d'accompagnement des adolescents handicapés

### 7. Accompagnement « adultes »

- Programmer par un plan pluriannuel la création de places : accueil de jour, foyers de vie, FAM, MAS et SAMSAH

### 8. Accompagnement des personnes vieillissantes

- Inventorier prospectivement les besoins d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes
- Etablir un plan de création de places en structure pour personnes autonomes, FAM, MAS...

### 9. Accès à la santé

- Disposer d'une base commune de dispositifs en milieux hospitaliers pour permettre d'améliorer l'accès à la santé des personnes handicapées

### 10. Accessibilité universelle

- Permettre par l'application des principes de l'accessibilité universelle, l'accès « à tout pour tous »